

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;

Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

## **ARRETE**

## **Article 1**

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Physique est composée comme suit :

Parcours Europhotonics

Président(e):

- Amélie LITMAN (EC)

Membres:

- Frank WAGNER (EC)
- Jean-Yves NATOLI (EC)

Parcours Physique

Président(e):

Laurent RAYMOND (EC)

Membres:

- Serge LAZARINI (EC)
- Christophe ALMARCHA (EC)
- Olivier AGULLO (EC)

Parcours Physique enseignement à distance

Président(e):

Céline MARTIN (EC)

Membres:

- Xavier LEONCINI (EC)
- Caroline MOSSE (EC)

## **Article 2**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

